

Certifié exécutoire en vertu de la loi n° 2010-161 du 12 février 2010 relative au droit de signature
tenu de la loi n° 2010-161 du 12 février 2010 relative au droit de signature
le 16/7/2010 en vue de la publication
le 20/7/2010
Le Maire



Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/BP/CD

Arrêté n° 2010/345
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2008 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence et d'empêchement, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 16 juillet au 6 août 2010 inclus,

ARRETE

Article 1^{er} : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, remplace provisoirement, durant la période du 16 juillet au 6 août 2010 inclus, le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne, Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal et à l'intéressée.

Fait à Yerres, le 15 juillet 2010



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

